Accusé de réception en préfecture
068-216800557-20261112-DCM_051126_6-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Département
HAUT-RHIN

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

Nombre de Conseillers élus
15

Conseillers en fonction
15

Conseillers présents
13 + 2 procurations

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 novembre
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Aurélien MEROT

Présents : - M. Jean-Marc JUND, Mme Nadine CHOLLEY, Adjoints - M. Francis BACH - M. Olivier BAZILLE - Mme Séverine SEMAL - Mme Violaine FUETTERER - Mme Laurence KILKA - M. Ugo MORONI - M. Robin HARTMANN - Mme Carole CAVELTI M. Hervé DECOURSIERE - M. Patrick JENNY

Absent excusé et non représenté : /

Absent : /

A donné procuration : Mme Priscille BAKAJ à M. Aurélien MEROT
Mme Sophie TSCHIRHART à M. Olivier BAZILLE

Mme Nadine CHOLLEY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

6. Mulhouse Alsace Agglomération : Pacte de gouvernance

En séance du 28 septembre 2026, le conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération a décidé, après en avoir débattu conformément à la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, d'élaborer un pacte de gouvernance qui synthétise la manière dont les élus locaux s'accordent sur le fonctionnement quotidien de leur établissement public de coopération intercommunale.
En application de l'article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal de m2A est invité, en vue de l'adoption définitive du pacte en conseil d'agglomération du 7 décembre 2026, à se prononcer sur le projet de pacte dans les deux mois qui suivent sa transmission par le Président de m2A. Le projet de pacte a été transmis à la commune le 29 septembre 2026, conformément aux dispositions précitées.

En l'espèce, le projet de pacte de gouvernance de m2A se décline en 4 parties :

- La première partie définit le rôle spécifique des élus (président, vice-présidents, conseillers communautaires délégués et conseillers communautaires) et des assemblées délibérantes (le conseil communautaire et le bureau communautaire).

Accusé de réception en préfecture
068-216800557-20261112-DCM_051126_6-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

- La deuxième partie met en lumière la place centrale des maires et des communes dans le processus décisionnel en insistant sur les valeurs essentielles que sont la transparence et la représentativité des communes, ainsi que sur le devoir d'information réciproque. Il est ainsi question du rôle politique central joué par la conférence des maires. Le rôle de toutes les instances de co-construction, de débat et d'information est explicité : les ateliers-projets, les commissions thématiques, le forum m2A, les rencontres des conseils municipaux et la collégiale des directeurs généraux de service et secrétaires de mairie. Un point particulier est dédié à la coordination permanente entre m2A et la Ville de Mulhouse, à travers les services communs, mais aussi les rencontres régulières entre le Président de m2A et le Maire de Mulhouse, leurs services et cabinets et les élus en charge des dossiers croisés, et ce, afin de fluidifier les circuits d'information et de discussion pour assurer une avancée conjointe des dossiers tenant compte des impératifs des deux collectivités.
- La troisième partie est entièrement consacrée au développement des coopérations entre m2A et les communes. Dans le respect des dispositifs prévus par le Code général des collectivités territoriales, m2A peut accompagner les communes membres par la mise en œuvre de différents mécanismes de coopération et de mutualisation. De la même manière, chaque commune peut contribuer au renforcement de l'intercommunalité par son savoir-faire. En lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale, des formations pour l'ensemble des agents des communes membres de m2A sont proposées. Toutes les formes de coopérations et d'amélioration seront mises en avant. A titre d'exemple, la charte de gouvernance sur le PLUi place ainsi les communes au cœur du dispositif partenarial.

La quatrième partie met en valeur les partenaires et citoyens qui œuvrent aux côtés de m2A. A travers la saisine du Conseil de développement, la société civile participe à la prise de décision des instances de m2A et favorise l'implication démocratique. Il en est de même pour les conseils participatifs qui peuvent être mis en place sur différentes thématiques et qui permettent d'ouvrir la consultation à des citoyens volontaires et à des partenaires extérieurs. Le partenariat socio-économique et institutionnel renforcé en Sud Alsace est également détaillé : rôle des chambres consulaires et de l'agence d'attractivité, mais aussi de tous les principaux partenaires associatifs, économiques et institutionnels soutenus par m2A. L'ouverture sur l'ensemble du département se traduit à travers la dynamique partenariale engagée par m2A avec les 16 intercommunalités du Haut-Rhin qui se réunissent tous les trimestres. M2A entretient également des liens permanents avec tous les partenaires institutionnels (parlementaires, Etat, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Pôle métropolitain) et les pays voisins (Allemagne et Suisse). La Maison du Territoire, siège de l'Agglomération depuis 2024, a contribué à impulser cette dynamique d'ouverture en renforçant les partenariats publics-privés et en organisant des événements qui rayonnent sur l'ensemble du territoire.

Après examen du projet de pacte de gouvernance, le Conseil Municipal n'émet aucune observation particulière.

A la vue de ces éléments et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

Accusé de réception en préfecture
068-216800557-20261112-DCM_051126_6-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

- **décide de donner un avis favorable** au projet de pacte de gouvernance de Mulhouse Alsace Agglomération,
- **de charger le Maire de transmettre cet avis** dans les meilleurs délais au Président de m2A.

BRUEBACH le 09 novembre 2026

La Secrétaire de séance,
Nadine CHOLLEY

Le Maire,
Aurélien MEROT

MAIRIE de BRUEBACH (Haut-Rhin)